



## COMMUNE DE COUFFÉ

### PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre le onze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Chênes – 2, Avenue des Chênes 44521 COUFFÉ, sous la présidence de M. Daniel PAGEAU, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 juillet 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

**PRÉSENT(E)S** : M. BARTHELEMY Fabrice, M. BLANDIN Fabrice, M. BOUCHEREAU Félix, M. CAPPAI Antoine, M. CHEVALIER Charles, Mme COTTINEAU Cécile (arrivée à 21h25 au point 10.4), M. DELANOUE Frédéric, Mme FEILLARD Sylvie, M. GOURET Laurent, Mme GUYONNET Émilie, M. JOUNEAU Daniel, Mme LE MOAL Sylvie, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie, M. PAGEAU Daniel, M. RICHARD Thierry, Mme SALOMON Florence, M. TERRIEN Yves, Mme THOMINIAUX Leïla (arrivée à 20h40 au point 4), Mme VALEAU Roseline.

**ABSENT(E)S-EXCUS(É)ES** : M. BRULÉ Joseph, Mme LELAURE Suzanne, M. SOULARD Éric, Mme THOMINIAUX Leïla (temporairement durant la séance),

**ABSENTE** : Mme VIGNOLET Céline.

#### **POUVOIRS :**

M. BRULÉ Joseph donne pouvoir à M. PAGEAU Daniel,

Mme LELAURE Suzanne donne pouvoir à Mme VALEAU Roseline

M. SOULARD Éric donne pouvoir à Mme LE MOAL Sylvie

Mme COTTINEAU Cécile donne pouvoir à M. DELANOUE Frédéric pendant son absence temporaire durant la séance

Mme THOMINIAUX Leïla donne pouvoir à Mme FEILLARD Sylvie, pendant son absence temporaire durant la séance.

M. CAPPAI Antoine a été désigné secrétaire de séance.

#### **Ordre du jour complémentaire :**

La commune a reçu l'avenant N°1 du marché public de travaux d'assainissement des Mazeries après l'envoi de la convocation de la présente séance. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Autorisation de signature de l'avenant N°1 du marché de travaux préparatoires, assainissement EP, réfection de voirie et accotement, espaces verts aux Mazeries - Couffé



#### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 19 juin 2024
2. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT
3. Autorisation de signature de l'avenant N°1 du marché de travaux préparatoires, assainissement EP, réfection de voirie et accotement, espaces verts aux Mazeries - Couffé
4. Échange de terrains à La Pinetière avec soulte entre la commune et les Consorts VINCENT
5. Décision modificative N°1 du budget principal 2024 de la commune
6. Convention de portage foncier de terrains situés 1-2 avenue de la Roche (ex-garage bas du bourg) avec l'EPF 44
7. COMMODAT (contrat prêt à usage) concernant l'ex-garage situé 1-2 avenue de la Roche (ex-garage bas du bourg) entre la commune de Couffé et l'EPF
8. Jardin partagé : Désignation d'un(e) référent(e) et interlocuteur(trice) auprès de l'association « le jardin graines de liens »
9. Mise à jour des commissions municipales et extra-municipales
10. Comptes rendus des commissions municipales et extra-municipales
11. Informations et questions diverses



### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2024

#### Présentation : Daniel PAGEAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 19 juin 2024.

### 2. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT

#### Présentation : Daniel PAGEAU

Par délibération du 15 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire les attributions prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Aux termes de l'article L.2122- 23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22.

C'est dans ces conditions qu'il est rendu compte ci-après les décisions :

NUMÉRO	DATE DE SIGNATURE	TIERS	DÉSIGNATION	MONTANT (TTC) en € - Observations	Observations commentaires
D-2024-114	11/06/2024	GUILLOTEAU	Travaux eaux pluviales à la Pinetière	9 235.80	
D-2024-115	13/06/2024	BRISSET	Renforcement charpente école pour photovoltaïque	19 907.66	
D-2024-116	17/06/2024	PRD	Reprise pavé et eaux usées salle polyvalente	9 628.20	
D-2024-117	17/06/2024	AD MENUISERIE	Solaire et store école HA	16 712.96	
D-2024-118	17/06/2024	LANDAIS	Campagne enduit 2024	43 128.96	
D-2024-119	21/06/2024	JPH DISTRIBUTION	4 pulvérisateurs pour l'entretien des bâtiments communaux	281.28	
D-2024-120	21/06/2024	LEBERT	Étagère pour le local informatique de l'école Hugues Aufray	200.60	
D-2024-121	24/06/2024	GROUPE ASCIA	Étude structure du Presbytère	10 620.00	
D-2024-122	21/06/2024	SAVAS	Achat tracteur CLAAS + chargeur	68 160.00	Achat (dépense)
D-2024-122bis	21/06/2024	SAVAS	Reprise de l'ancien tracteur de la flotte	7 680.00	Reprise -vente (Recette)
D-2024-123	24/06/2024	BEZIE	Travaux placo plafond école suite dégât des eaux	1 902.00	Déclaration assurance effectuée
D-2024-124	24/06/2024	GASTINEAU	Travaux peinture plafond école suite dégât des eaux	1 335.84	
D-2024-125	24/06/2024	PHOTOVOLT	Panneaux photovoltaïques école	32 052.43	
D-2024-126	24/06/2024	GMCE	Sonnette restaurant scolaire	327.98	
D-2024-127	24/06/2024	OUEST RAYONNAGE	Rack service technique	3 817.86	
D-2024-128	26/06/2024	INTER SPORTS	Gilets de sauvetage aux normes sécurités	232.90	
D-2024-129	27/06/2024	BAULLARD	Ouvertures salle polyvalente	25 931.46	
D-2024-130	01/07/2024	FROELING	Entretien chaudière bois	720.60	
D-2024-131	02/07/2024	HEXA CONCEPT	4 bancs salle de sports	1 411.20	
D-2024-132	02/07/2024	MFPRO	Achat matériel investissement (palettes, caisses palettes)	1 628.23	Matériels de rangement pour les raques CTM
D-2024-133	02/07/2024	LIME	Hydrocurage verdière et place de l'église	502.10	
D-2024-134	03/07/2024	CBR	Contrôle de réception des buts du terrain foot	360.00	
<b>TOTAL</b>				<b>240 418.06</b>	

### 3. N°2024-07-53 Autorisation de signature de l'avenant N°1 du marché de travaux préparatoires, assainissement EP, réfection de voirie et accotement, espaces verts aux Mazeriers - Couffé

#### Présentation : Daniel PAGEAU

Par délibération N°2023-12-92 en date du 12 décembre 2023 le Conseil Municipal avait autorisé le Maire à signer le marché de travaux préparatoires, assainissement EP, réfection de voirie et accotement, espaces verts aux Mazeriers – Couffé comme suit :

Attributaire : GUILLOTEAU TP - La Paquerie 44370 LOIREAUXENCE

Le montant de l'offre s'établit comme suit

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 136 000.00 €
- Montant TTC : 163 200.00 €

Le présent avenant modifie le marché comme suit :

- Au cours des travaux, il a été demandé à la société GUILLOTEAU TP d'apporter des modifications dans la masse des travaux. Ceux-ci sont évalués dans le présent avenant et représentent une plus -value de 30 629,00 € HT ;
- l'article 2 de l'Acte d'Engagement est modifié comme suit :

Montant initial du marché :	136 000,00 € HT soit 163 200.00 € TTC
Montant de l'avenant en plus :	+30 629,00 € HT soit 36 754.80 € TTC
Nouveau montant du marché :	<b>166 629,00 € HT soit 199 954.80 € TTC</b>
- le délai de réalisation des prestations du marché en question est prolongé de 3 semaines pour la tranche optionnelle 2 ;

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE**, l'avenant N°1 du marché de travaux préparatoires, assainissement EP, réfection de voirie et accotement, espaces verts aux Mazeries – Couffé, annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant susvisé et tous documents liés à cet avenant,
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

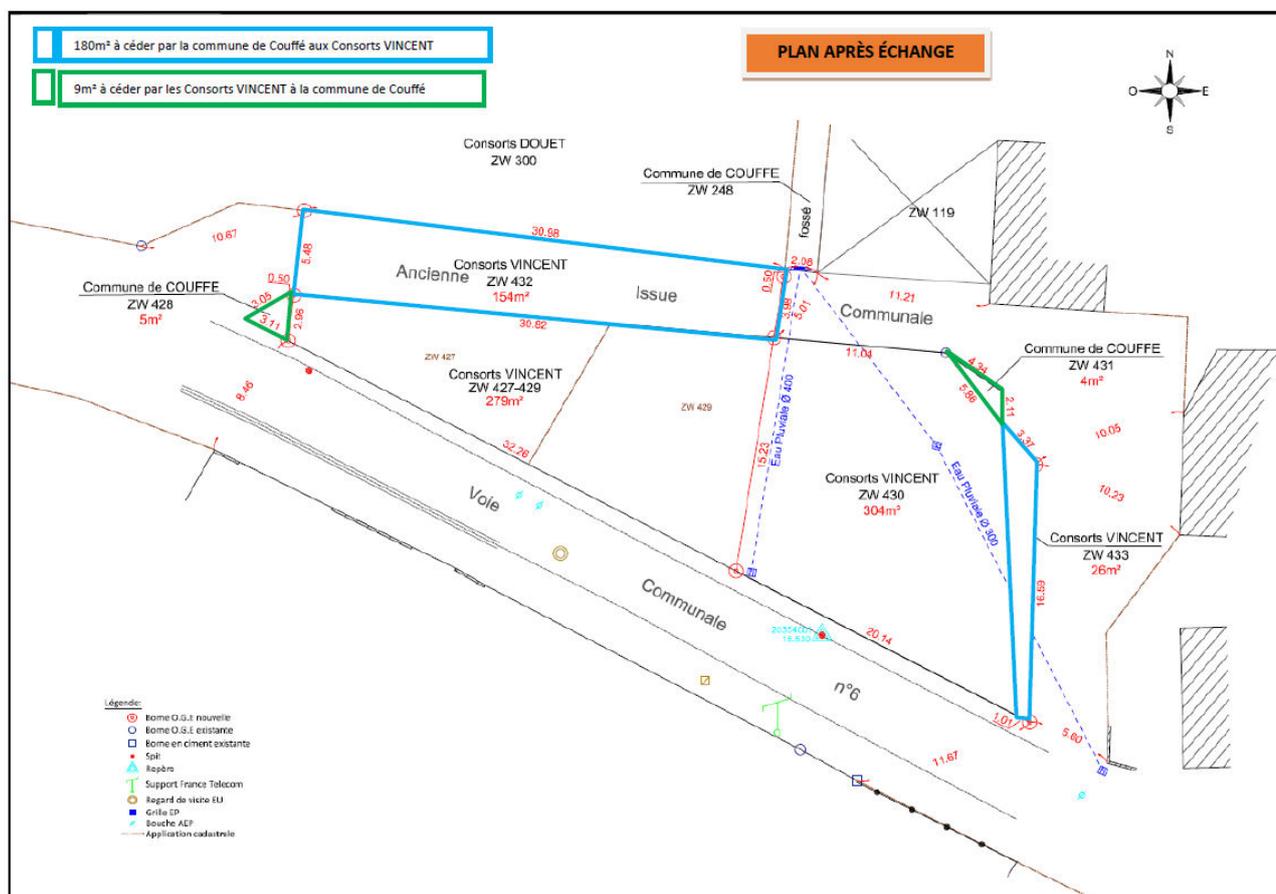
#### 4. N°2024-07-54 Échange de terrains à La Pinetière avec soulte entre la commune et les Consorts VINCENT

##### Présentation : Leïla THOMINIAUX

Par délibération N° 2022-12-105 le Conseil Municipal, avait décidé l'aliénation partielle du chemin rural situé à " La Pinetière" comme indiqué sur le plan ci-dessous, classé en zone Ub du PLU, d'une superficie estimée à 160m<sup>2</sup> environ, au profit de Mme Josette GICQUEAU agissant pour le compte des consorts VINCENT 144 la Sinandière 44150 ANCENIS -ST GÉRÉON.

Le cabinet ARRONDEL, géomètre-expert a réalisé, le 19 septembre 2023 un plan de division qui indique les surfaces précises des parcelles concernées par cet échange.

Des négociations entre la commune et Mme Josette GICQUEAU agissant pour le compte des consorts VINCENT 144 la Sinandière 44150 ANCENIS -ST GÉRÉON ont permis d'aboutir à une proposition d'échange devant être formalisée.



- La commune cède, à Mme Josette GICQUEAU agissant pour le compte des consorts VINCENT 144 la Sinandière 44150 ANCENIS -ST GÉRÉON les terrains suivants :
    - o le terrain cadastré ZW 432 (constitué par une partie de l'ancien chemin rural situé à " La Pinetière") d'une superficie de 154m<sup>2</sup> classé en zone Ub du PLU estimé à 10€/m<sup>2</sup> soit une valeur de 1 540.00€,
    - o le terrain cadastré ZW 433 d'une superficie de 26m<sup>2</sup> classé en zone Ub du PLU estimé à 10€/m<sup>2</sup> soit une valeur de 260.00€,
- Soit une surface totale de 180m<sup>2</sup> classée en zone Ub du PLU estimée à 10€/m<sup>2</sup> soit une valeur de 1 800.00€**

- Mme Josette GICQUEAU agissant pour le compte des conjoints VINCENT 144 la Sinandière 44150 ANCENIS -ST GÉRÉON cède à la commune les terrains suivants :
  - o la parcelle cadastrée ZW 428 d'une superficie de 5m<sup>2</sup> classée en zone Ub du PLU estimée à 10€/m<sup>2</sup> soit une valeur de 50.00€
  - o la parcelle cadastrée ZW 431 d'une superficie de 4m<sup>2</sup> classée en zone Ub du PLU estimée à 10€/m<sup>2</sup> pour un montant de 40.00€,

**Soit une surface totale de 9m<sup>2</sup> classée en zone Ub du PLU estimée à 10€/m<sup>2</sup> soit une valeur de 90.00€**

Les biens ayant une valeur différente, une soule d'un montant de 1 710.00€ (1 800.00€ – 90.00€) a été constatée. Cette soule sera versée à la commune de Couffé par Mme Josette GICQUEAU agissant pour le compte des conjoints VINCENT 144 la Sinandière 44150 ANCENIS -ST GÉRÉON

Considérant l'exposé ci-dessus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE**, l'échange de terrains décrit ci-dessus :

- La commune cède, à Mme Josette GICQUEAU agissant pour le compte des conjoints VINCENT 144 la Sinandière 44150 ANCENIS -ST GÉRÉON les terrains suivants :

- o le terrain cadastré ZW 432 (constitué par une partie de l'ancien chemin rural situé à " La Pinetière") d'une superficie de 154m<sup>2</sup> classé en zone Ub du PLU estimé à 10€/m<sup>2</sup> soit une valeur de 1 540.00€,
- o le terrain cadastré ZW 433 d'une superficie de 26m<sup>2</sup> classé en zone Ub du PLU estimé à 10€/m<sup>2</sup> soit une valeur de 260.00€,

**Soit une surface totale de 180m<sup>2</sup> classée en zone Ub du PLU estimée à 10€/m<sup>2</sup> soit une valeur de 1 800.00€**

- Mme Josette GICQUEAU agissant pour le compte des conjoints VINCENT 144 la Sinandière 44150 ANCENIS -ST GÉRÉON cède à la commune les terrains suivants :

- o la parcelle cadastrée ZW 428 d'une superficie de 5m<sup>2</sup> classée en zone Ub du PLU estimée à 10€/m<sup>2</sup> soit une valeur de 50.00€
- o la parcelle cadastrée ZW 431 d'une superficie de 4m<sup>2</sup> classée en zone Ub du PLU estimée à 10€/m<sup>2</sup> pour un montant de 40.00€,

**Soit une surface totale de 9m<sup>2</sup> classée en zone Ub du PLU estimée à 10€/m<sup>2</sup> soit une valeur de 90.00€**

- **APPROUVE**, la soule d'un montant de 1 710.00€ constatée qui sera versée à la commune de Couffé par Mme Josette GICQUEAU agissant pour le compte des conjoints VINCENT 144 la Sinandière 44150 ANCENIS -ST GÉRÉON,
- **DIT** que cet échange sera formalisé par acte de notaire dont la rédaction est confiée à Maître BORDELAIS, notaire à Ligné (44)
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte de notaire et tous documents liés à cet acte,
- **DIT** que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de Mme Josette GICQUEAU agissant pour le compte des conjoints VINCENT 144 la Sinandière 44150 ANCENIS -ST GÉRÉON.
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

## 5. N°2024-07-55 Décision modificative N°1 du budget principal 2024 de la commune

### **Présentation : Daniel PAGEAU**

Par délibération en date du 28 mars 2024, le conseil municipal avait adopté le budget primitif principal 2024 de la commune.

Considérant qu'il convient d'apporter des ajustements sur ce budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative N°1 du budget primitif principal 2024 de la commune comme suit :

FONCTIONNEMENT									
DÉPENSES					RECETTES				
CHAP.	Article	Montant	Libellé	Commentaires	CHAP.	Article	Montant	Libellé	Commentaires
<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>			<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>		
INVESTISSEMENT									
DÉPENSES					RECETTES				
CHAP.	Article	Montant	Libellé	Commentaires	CHAP.	Article	Montant	Libellé	Commentaires
20	2051	1 000.00	Concessions, droits similaires	Dont Travaux supplémentaires logo mairie (464€)	13	1311	15 245.00	État et établissements nationaux	Subvention Etude schéma mobilité

									AVELO 2.2 (ADEME)
21	2113	12 000.00	Terrains aménagés autres que voirie	Aménagement Plan d'eau de l'lette phase 1 (complément engagement 11 900.04€)	13	1323	161 000.00	Département	Subvention Dép. Liaison douce bourg - Charbonneau
21	2128	500.00	Autres agencements et aménagements	Dont Aménagement des sentiers pédestres PDIPR (198€)					
21	21312	-3 376.00	Bâtiments scolaires	Annulation : Gouttière casquette école Hugues Aufray (côté maternelle) + marge aménagement photovoltaïque					
21	21318	-1 000.00	Autres bâtiments publics	Bascule c/21848 (Bancs salle des sports)					
21	2152	1 803.00	Installations de voirie	Réaménagement rue des Vignes					
21	21532	36 800.00	Réseaux d'assainissement	Aménagement de réseaux d'eau pluviale aux Mazeries					
21	215731	3 000.00	Matériel roulant	Tracteur (2960€)					
21	21838	-10 000.00	Autre matériel informatique	Bascule au cpte 21848					
21	21848	5 552.00	Autres matériels de bureau et mobiliers	Bascule du C/21838 + dépassement bancs salles sports					
21	2185	742.00	Matériel de téléphonie	Système de téléphonie IP pour la mairie + Rainbow + équipement téléphonie VTA					
21	2188	109 224.00	Autres immobilisations corporelles	Marge selon nécessité des investissements (dont marchés en cours de consultation)					
23	2313	20 000.00	Immobilisations en cours	Aménagement espace du pressoir					
21	21318	- 12 000.00	Autres bâtiments publics	Vers le cpte 276348 chapitre 2 : achat par l'EPF du garage mais condition d'amortissement (12k€ pour la première année).					
27	276348	12 000.00	Créances sur collectivités et établissements publics	1ère échéance du portage foncier pour l'acquisition pour le garage bas du bourg (provenance cpte 21318					
<b>TOTAL</b>		<b>176 245.00</b>			<b>TOTAL</b>		<b>176 245.00</b>		

- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

#### **6. N°2024-07-56 Convention de portage foncier de terrains situés 1-2 avenue de la Roche (ex-garage bas du bourg) avec l'EPF 44**

##### **Présentation : Léila THOMINIAUX**

Par délibération en date du 9 septembre 2021, la commune de COUFFÉ a sollicité l'intervention de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique pour la négociation, l'acquisition et le portage de terrains situés 1-2 avenue de la Roche à COUFFÉ.

La propriété concernée est un ancien garage automobile, dénommé « ex-garage du bas du bourg », situé en cœur de bourg de COUFFÉ. Aujourd'hui en friche, la maîtrise du site par la Commune permettra à terme sa réhabilitation pour proposer une nouvelle offre de services et de commerces.

La commune est membre de l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA), ce dernier étant adhérent à l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique. L'EPCI a donné un avis favorable à l'intervention de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique par courrier du 28 octobre 2021.

Par délibération du conseil d'administration du 22 octobre 2021, l'EPF de Loire-Atlantique a donné son accord pour la négociation (à l'appui d'études environnementales à diligenter en amont), l'acquisition par tous moyens (y compris la préemption), le portage de terrains et les travaux sur les biens portés à définir en fonction de l'état de pollution et le projet communal (réhabilitation, proto-aménagement, dépollution, démolition, etc.).

Ce projet est éligible au titre de l'axe d'intervention « Requalification des zones d'activité et résorption des friches économiques » du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'EPF de Loire-Atlantique [période 2021-2023], avec une durée maximum de portage de 10 ans.

Depuis la révision du PPI de l'EPF au 1er juillet 2023, le portage entre désormais également dans l'axe « réalisation d'équipements en centres-bourgs » du Programme Pluriannuel d'Intervention.

La commune a déjà initié plusieurs démarches permettant de consolider le projet d'acquisition :

- une première commande de prestation de services relative aux sites et sols pollués auprès de la société SOCOTEC pour l'établissement d'un plan de gestion (visite de site A100 ; Élaboration d'un programme

d'investigation A130 ; DIAG A200, A210, A220, A230 et A270 ; Analyse des enjeux sanitaires : A320 ; Bilan coûts/avantages : A330) ;

- une candidature à l'appel à projet « recyclage foncier » en Pays de la Loire engagé par l'État, permettant l'attribution d'une subvention d'un montant de 37 500 € maximum ;

L'EPF a poursuivi les études de pollution des sols avec le bureau d'études SOCOTEC, pour un montant total de 14 630 € HT.

D'après les diagnostics de sols réalisés par SOCOTEC, il est possible d'estimer les coûts de dépollution à 170 000 € minimum.

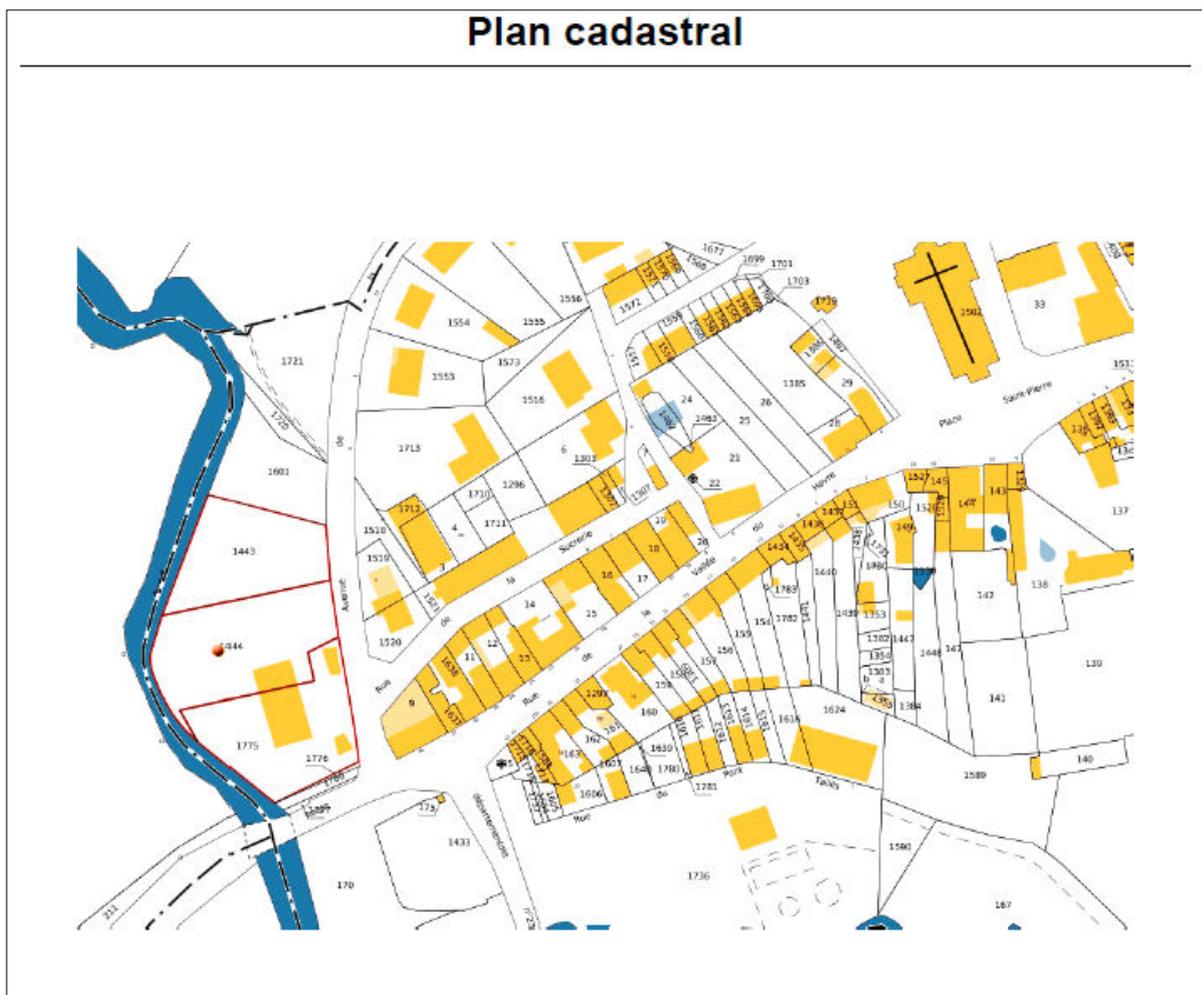
Alors que l'EPF a fait une 1ère offre à l'euro symbolique, les vendeurs ont indiqué refuser de descendre en deçà de 110 000 €, conduisant la commune et l'EPF à proposer un prix d'achat de 60 000 €.

Entre temps, plusieurs évènements significatifs sont intervenus :

- les propriétaires ont remis le site en location, par un bail commercial dérogatoire courant jusqu'au 31 décembre 2024, au profit de la SARL PASQUIER ;
- la commune a entrepris les démarches suivantes :
  - ✓ Finalisation du plan-guide en juin 2023 concluant à la réhabilitation du bâti de l'ancien garage, à vocation de « tiers-lieu » ;
  - ✓ Engagement des pouvoirs de police environnementale du Maire à l'encontre des propriétaires de l'ancien garage, au titre de l'article L. 556-3 du Code de l'environnement.

En octobre 2023, face au blocage de la situation, l'EPF a formulé une offre sous conditions aux propriétaires au prix de 72 000 € net vendeur.

Les parties se sont rapprochées afin de définir les modalités d'accompagnement, objet de la présente convention.



Section	N°	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )
E	1775	2 avenue de la roche 44521 COUFFÉ	1 402

E	1444	Pré de la Rolandière 44521 COUFFÉ	1 503
E	1443	Pré de la Rolandière 44521 COUFFÉ	1 245
<b>TOTAL</b>			<b>4 150</b>

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans.

Dans ce délai, la première acquisition réalisée par l'EPF déclenchera une durée de portage de 5 ans qui se substituera à la durée initiale.

La durée de portage sera dès lors constituée par la période séparant l'acte d'acquisition par l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique de l'acte de rétrocession au profit du bénéficiaire (ou l'organisme de son choix).

Dans le cadre d'un conventionnement portant sur un périmètre d'intervention élargi et/ou précédé d'une étude de faisabilité, la durée de portage sera déterminée à compter de la dernière acquisition réalisée, dans la limite d'un décalage maximal du démarrage de portage de 3 ans.

### **Composition du prix de rétrocession**

Le prix de rétrocession à payer par le bénéficiaire ou son ayant-droit est composé des éléments suivants:

- **Le prix principal d'acquisition** du (des) bien(s) par l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique, figurant dans l'(les) acte(s) d'acquisition(s) ;
- **Les frais d'acquisition**, notamment constitués des frais notariés, des indemnités d'éviction ou de remplacement, des frais éventuels d'avocats, d'experts, de géomètre et d'intermédiaires (agences immobilières...). Leur justification devra être produite par l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique ;
- **Les frais de travaux d'amélioration, de démolition, de dépollution, d'études et honoraires** supportés par l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique. Leur justification devra être produite par l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique ;
- **Les frais divers liés à la gestion du bien et dépenses imprévues** supportés par l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique, tels que sinistres, travaux de mise en sécurité, contentieux juridique...et plus généralement toute dépense liée à la bonne gestion des biens pendant la durée de portage, et dont la prise en charge par l'EPF n'est pas explicitement prévue par la présente convention. Leur justification devra être produite par l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique ;
- **La TVA** éventuellement due, compte-tenu de la nature du bien et de l'option qui sera exercée.

### **Déductions**

Du prix ainsi défini seront déduits :

- **Les remboursements en capital** éventuellement effectués par le bénéficiaire ;
- **Les subventions** reçues par l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique pour la réalisation du projet ;
- **Les loyers / redevances perçus** par l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique ;
- d'une éventuelle **contribution** du bénéficiaire au titre de l'article L324-8 du Code de l'urbanisme ;
- la participation par l'EPF au financement des études ;
- la prise en charge par l'EPF du déficit foncier (minoration foncière, travaux)

### **Évaluation du prix de rétrocession**

<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montant HT prévisionnel</b>
Montant de l'acquisition	72 000.00 €
Frais de notaire estimés	2 200.00 €
Frais d'agence	
Autres frais d'acquisition (diagnostics)	230.00 €
Frais d'études et honoraires (études SOCOTEC devis n°E14Q5 P22 005-V2)	14 630.00 €
Travaux de démolition, dépollution et désamiantage	0.00 €
Autres travaux	0.00 €
<b>Sous TOTAL - décomposition du capital</b>	<b>89 060.00 €</b>
Impôts fonciers sur la durée du portage	Pris en charge par l'EPF
Assurances sur la durée du portage	

Frais financiers sur la durée du portage (intérêts, commissions)	
<b>Sous TOTAL - frais de gestion et de portage</b>	<b>0.00 €</b>
<b>TOTAL HORS TAXE (I)</b>	<b>89 060.00 €</b>
<b>Nature des recettes</b>	<b>Montant HT prévisionnel</b>
Remboursement en capital	0.00 €
Subvention de minoration foncière	0.00 €
Loyers / redevances	6 000.00 €
Contribution du bénéficiaire (art L324-8 du code de l'urbanisme)	0.00 €
Participation par l'EPF au financement des études (études SOCOTEC devis n°E14Q5 P22 005-V2)	7 315.00 €
Prise en charge par l'EPF du déficit foncier (minoration foncière, travaux)	0.00 €
Fonds friche	13 730.00 €
<b>TOTAL HORS TAXE (II)</b>	<b>27 045.00 €</b>

**Le prix de rétrocession est évalué à :**

Désignation	Montant en €
TOTAL DÉPENSES HT (I)	89 060.00 €
TOTAL RECETTES HT (II)	27 045.00 €
PRIX DE RÉTROCESSION HT (I-II)	62 015.00 €
TVA (TVA sur marge 20% ou TVA sur le prix total 20%)	<b>À calculer au moment de la rétrocession</b>

**Échéancier prévisionnel à la date de signature de la convention :**

Année	Montant à verser par le bénéficiaire à l'EPF
N (2024) (acquisition)	12 000 €
N + 1 (2025)	10 003 €
N + 2 (2026)	10 003 €
N + 3 (2027)	10 003 €
N + 4 (2028)	10 003 €
N + 5 (2029)	<b>10 003 € + TVA : à calculer au moment de la rétrocession</b>

Considérant l'exposé ci-dessous,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de portage foncier de terrains situés 1-2 avenue de la Roche (ex-garage bas du bourg) avec l'EPF de Loire-Atlantique, annexée à la présente délibération
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

**7. N°2024-07-57 COMMODAT (contrat prêt à usage) concernant l'ex-garage situé 1-2 avenue de la Roche (ex-garage bas du bourg) entre la commune de Couffé et l'EPF**

**Présentation : Leïla THOMINIAUX**

La commune de Couffé et l'EPF de Loire-Atlantique concluent un contrat de prêt portant sur le bien immobilier dont la désignation suit :

- Localisation : COUFFÉ – 1 avenue de la roche ;
- Type : Un ancien garage automobile ;
- Cadastre : section E n° 1443, 1444 et 1775 d'une superficie totale de 4 150 m ;

Sous les charges et conditions ci-après stipulées, conformément aux articles 1875 à 1891 du Code civil définissant les règles du contrat de prêt à usage.

Le Prêteur (l'EPF) met à disposition de l'Emprunteur (la commune de Couffé) qui accepte, le bien dont la consistance et la désignation sont ci-après établies, tel qu'il existe avec tous ses accessoires et toutes ses dépendances.

L'Emprunteur déclare bien connaître les lieux pour les avoir visités préalablement aux présentes.

L'Emprunteur reconnaît, par les présentes, qu'il ne pourra d'aucune manière se prévaloir d'un droit au maintien dans les lieux à l'issue du contrat, ni se prévaloir des dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 relatives aux baux d'habitation.

**Durée**

Le présent contrat de prêt est consenti et accepté pour la durée de la convention d'action foncière, liant les mêmes parties pour le bien désigné à l'article 2, et ses éventuels avenants successifs.

Le présent prêt pourra être résilié à la demande de l'une ou l'autre des parties, à tout moment, moyennant un préavis de trois mois, notifié par lettre recommandée.

#### **Destination du bien prêté**

L'Emprunteur ne pourra se servir du bien prêté que pour son usage personnel. Ainsi, tout accueil du public au sens du code de la construction et de l'habitat est proscrit.

#### **Caractère gratuit**

Conformément à l'article 1876 du Code civil, le présent contrat de prêt est consenti à titre gratuit, aucun loyer ni indemnité ne pouvant être exigé par le Prêteur à l'Emprunteur durant la jouissance.

#### **Diagnostics techniques immobiliers**

Le bien ayant été acquis par le Prêteur dans le cadre de son intervention définie dans la convention d'action foncière, l'Emprunteur reconnaît avoir eu connaissance des conclusions du dossier de diagnostic technique à travers la transmission de l'acte et ses annexes.

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le commodat (contrat prêt à usage) concernant l'ex-garage situé 1-2 avenue de la Roche (ex-garage bas du bourg) entre la commune de Couffé et l'EPF de Loire-Atlantique, annexé à la présente délibération
- **AUTORISE** le Maire à signer le commodat (contrat prêt à usage) et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

### **8. N°2024-07-58 Jardin partagé : Désignation d'un(e) référent(e) et interlocuteur(trice) auprès de l'association « le jardin graines de liens »**

#### **Présentation : Yves TERRIEN**

Par délibération N°2022-04-48 en date du 14 avril 2022 le Conseil Municipal avait décidé de créer le jardin partagé sur le site de la Tricotière sur les parcelles, cadastrées section ZH n°232 et 234 et classées en zone A du PLU.

Puis par délibération N°2023-11-74 en date 16 novembre 2023 le Conseil Municipal avait approuvé et autorisé la signature de la convention de mise à disposition, à une association, d'un espace aménagé à usage de jardin partagé.

Cette délibération prévoyait la désignation d'un(e) référent(e) et interlocuteur(trice) auprès de l'association bénéficiaire de la mise à disposition de l'espace aménagé à usage de jardin partagé.

La commune a été informée de la création de l'association bénéficiaire de la mise à disposition de l'espace aménagé à usage de jardin partagé : elle se dénomme « LE JARDIN GRAINES DE LIENS ». Elle est coprésidée par Mme Céline SABATHIER et M. Sylvain PERROUIN.

Vu la délibération N°2022-04-48 en date du 14 avril 2022

Vu la délibération N°2023-11-74 en date 16 novembre 2023

Considérant la convention de mise à disposition d'un espace aménagé à usage de jardin partagé entre la commune de Couffé et l'association « LE JARDIN GRAINES DE LIENS »

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** M. Yves TERRIEN conseiller municipal comme le référent et l'interlocuteur de la commune de Couffé auprès de l'association « le jardin graines de liens », gestionnaire du jardin partagé,
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

### **9. N°2024-07-59 Mise à jour des commissions municipales et extra-municipales**

#### **Présentation : Daniel PAGEAU**

M. Antoine CAPPAL, conseiller municipal, a intégré le conseil municipal à compter du 27 mars 2024 suite à la démission de Mme Noémie AURILLON, conseillère municipale. Il convient de rajouter M. Antoine CAPPAL sur les commissions extra-municipales suivantes, dont la dernière mise à jour date du 14 mars 2024 par délibération N° 2024-03-12 :

- Culture
- Loisirs
- Mobilité – voirie
- Bâtiments
- Patrimoine et tourisme
- Solidarités intergénérationnelles
- Vie économique
- Transition écologique et éco-responsabilité
- Espaces verts et milieux aquatiques
- Décorations de Noël

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise à jour des compositions des commissions municipales et extra-municipales comme suit :

DOMAINE	COMPOSITION	STATUT ® = référent	Nb	NOM	PRÉNOM
URBANISME	Commission MUNICIPALE	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
		<b>Vice-Pr/Adj/®/Réf DD&amp;DP</b>	2	<b>THOMINIAUX</b>	<b>Leïla</b>
		Réf COM - Conseiller Mun	3	CHEVALIER	Charles
		Adjoint	4	TERRIEN	Yves
		Adjoint	5	VALEAU	Roseline
		Adjoint	6	BRÛLÉ	Joseph
		Conseiller municipal	7	BLANDIN	Fabrice
		Conseiller municipal	8	SOULARD	Eric
SÉCURITÉ ET ACCESSIBILITÉ	Commission EXTRA MUNICIPALE	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
		<b>Vice-Pré/Adj</b>	2	<b>BRÛLÉ</b>	<b>Joseph</b>
		<b>® / réf COM / CM</b>	3	<b>GUYONNET</b>	<b>Émilie</b>
		Adjoint	4	LELAURE	Suzanne
		Réf DD&DP- Conseiller Mun.	5	TERRIEN	Yves
		Conseiller municipal	6	LE MOAL	Sylvie
		Citoyen	7	BERNARD	Yannick
Citoyen	8	GARNIER	Anthony		
BÂTIMENTS ET ESPACES COMMUNAUX	Commission EXTRA MUNICIPALE	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
		<b>Responsable/COM DD&amp;DP</b>	2	<b>BLANDIN</b>	<b>Fabrice</b>
		<b>Réf TECHN - Conseiller Délégué</b>	3	<b>RICHARD</b>	<b>Thierry</b>
		Conseiller municipal	4	CAPPAI	Antoine
		Citoyen	5	DOUARD	Christophe
		Citoyen	6	JARET	Henri
		Citoyen	7	BERNARD	Yannick
		Citoyen	8	PAGEAU	Fernand
		Citoyen	9	RABINE	Jean-Claude
		Service Technique	10	SORIN	Mathieu
		Service Technique	11	DUPONT	Pascal
PATRIMOINE ET TOURISME	Commission EXTRA MUNICIPALE	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
		<b>Vice-Pré/Adj/Réf DD&amp;DP</b>	2	<b>THOMINIAUX</b>	<b>Leïla</b>
		<b>® / réf COM / conseiller Délégué</b>	3	<b>COTTINEAU</b>	<b>Cécile</b>
		Conseiller municipal	4	BLANDIN	Fabrice
		Conseiller municipal	5	LE MOAL	Sylvie
		Conseiller municipal	6	CAPPAI	Antoine
		Conseiller municipal	7	JOUNEAU	Daniel
		Citoyen	8	BERNARD	Yannick
		Citoyen	9	COLLINEAU	Serge
		Citoyen	10	GUILLOIS	Jean-Michel
		Citoyen	11	JARET	Henri
		Citoyen	12	MERANT	M.Christine

DOMAINE	COMPOSITION	STATUT ® = référent	Nb	NOM	PRÉNOM
		Citoyen	13	COLAS	Marie-Luce
		Citoyen	14	TERRIEN	Françoise
		Citoyen	15	DUPE	Olivier
		Citoyen	16	BRAUD	Marie-Claire
MOBILITÉ ET VOIRIE	Commission EXTRA MUNICIPALE VOIRIE	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
		<b>Vice-Pré/Adj (+ réf. comm.)</b>	2	<b>BRÛLÉ</b>	<b>Joseph</b>
		Réf DD&DP	3	<b>TERRIEN</b>	<b>Yves</b>
		Réf TECHN / Conseiller délégué	4	RICHARD	Thierry
		Conseiller municipal	5	CAPPAI	Antoine
		Service technique	6	DUPONT	Pascal
		Citoyen	7	BERNARD	Yannick
		Citoyen	8	MOINE	Mehdi
		Citoyen	9	TESTARD	Michel
		Citoyen	10	PAGEAU	Fernand
		Citoyen	11	PRIVE	Sébastien
		Citoyen	12	RABINE	Jean-Claude
	Commission EXTRA MUNICIPALE Sentiers et voies douces	<b>Référent – Conseiller Municipal</b>	1	<b>TERRIEN</b>	<b>Yves</b>
		Conseiller municipal	2	BLANDIN*	Fabrice
		Citoyen	3	DAUDIN	Daniel
		Citoyen	4	RABINE	Jean-Claude
		Citoyen	5		
		Citoyen	6	MENORET	Annie
		Citoyen	7	BRAUD	Marc
		Citoyen	8	GUITTENY	Jean-Philippe
	Citoyen	9	DUPAS	Patrick	
	RURALITÉ ET AGRICULTURE	Commission EXTRA MUNICIPALE	Président / MAIRE	1	PAGEAU
<b>Vice-Pr / Adj</b>			2	THOMINIAUX	Leïla
Réf COM - Conseiller Mun			3	CHEVALIER	Charles
Conseiller municipal			4	GOURET	Laurent
Conseiller municipal			5	TERRIEN	Yves
Conseiller Délégué			6	RICHARD	Thierry
Citoyen			7		
Citoyen			8	BRICET	Stéphane
Citoyen			9	CHAUVEAU	Bertrand
Citoyen			10	DAUDIN	Michel
Citoyen			11		
Citoyen			12	JARET	Henri
Citoyen			13	JILIBERT	Thierry
Citoyen			14	LE ROUX	Marianne
TRANSITION ÉCOLOGIQUE & ÉCO-RESPONSABILITÉ (TE&ER)	Commission EXTRA MUNICIPALE	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
		<b>Adj/Communication/DD &amp;DP</b>	2	<b>GOURET</b>	<b>Laurent</b>
		Conseiller municipal	3	TERRIEN	Yves
		Conseiller municipal	4	COTTINEAU	Cécile
		Conseiller municipal	5	CAPPAI	Antoine
		Citoyen	6	BLAIN	Agnès
		Citoyen	7	CHERET	Gaëtan
		Citoyen	8	FAYOLLE	Julie
		Citoyen	9	GUITTENY	Jean-Philippe
		Citoyen	10	PERROUIN	Sylvain
		Citoyen	11	SAINT-JEAN	Bruno
ESPACES VERTS ET MILIEUX AQUATIQUES COMMUNAUX	Commission EXTRA MUNICIPALE	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
		<b>Référent (Conseiller Délégué)</b>	2	<b>RICHARD</b>	<b>Thierry</b>
		<b>Adjoint</b>	3	<b>GOURET</b>	<b>Laurent</b>
		Conseiller municipal	4	BARTHELEMY	Fabrice
		Conseiller municipal	5	TERRIEN	Yves
		Conseiller municipal	6	JOUNEAU	Daniel

DOMAINE	COMPOSITION	STATUT ® = référent	Nb	NOM	PRÉNOM
			7	CAPPAI	Antoine
		Citoyen	8	PAGEAU	Fernand
		Citoyen	9	BILLARD	Nicolas
		Citoyen	10	PERROUIN	Sylvain
		Citoyen	11	LE ROUX	Marianne
		Service technique	12	RICHARD	Fabrice
<b>SOLIDARITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES</b>	<b>Commission EXTRA MUNICIPALE</b>	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
		<b>Vice-Pr / @ / Adj</b>	2	<b>VALEAU</b>	<b>Roseline</b>
		Réf COM / Adj.	3	LELAURE	Suzanne
		Réf COM / MAISON MED / VEILLE DOC /CM	4	MBILEMBI BOMODO	Eugénie
		Réf COM / TRANSPORT SOLIDAIRE/ CM	5	GUYONNET	Emilie
		Réf DD&DP / MAISON MED /CM	6	FEILLARD	Sylvie
		Conseiller municipal	7	LE MOAL	Sylvie
		Conseiller municipal	8	JOUNEAU	Daniel
		Conseiller municipal	9	SALOMON	Florence
		Conseiller municipal	10	CAPPAI	Antoine
		Citoyen	11	GARREC	Nathalie
		Citoyen	12	MENORET	Annie
		Citoyen	13	GUIHARD	Anne
		Citoyen	14	GRELIER	Geneviève
		Citoyen	15	BIGEY	Alain
		Citoyen	16	FOURRIER	Catherine
		Citoyen	17	DELAYE	Martine
		Citoyen	18	CHOPIN	Christine
<b>CCAS</b>	<b>Conseil d'Administration</b>	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
		<b>Vice-Pr / Adj.</b>	2	<b>VALEAU</b>	<b>Roseline</b>
		Adjoint	3	LELAURE	Suzanne
		Conseiller municipal	4	JOUNEAU	Daniel
		Conseiller municipal	5	MBILEMBI BOMODO	Eugénie
		Conseiller municipal	6	GUYONNET	Emilie
		Représentant Amicale des Retraités	7	JARET	Monique
		Représentant Secours Catholique	8	BIDET	Marie- Bernadette
		Représentant Erdre & Loire Initiatives	9	DAUDIN	Michel
		Représentant UDAF44	10	DELAYE	Martine
		Représentant AFM-Téléthon	11	OGER	Sophie
<b>ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE</b>	<b>Commission EXTRA MUNICIPALE</b>	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
		<b>Vice-Pré / @ / Adj</b>	2	<b>BRÛLÉ</b>	<b>Joseph</b>
		Réf DD&DP / réf COM / Conseiller M.	3	BARTHELEMY	Fabrice
		Adjoint	4	LELAURE	Suzanne
		Conseiller municipal	5	GUYONNET	Émilie
		Conseiller municipal	6	CAPPAI	Antoine
		Conseiller municipal	7	SALOMON	Florence
		Citoyen	8	BEAUFRETON	Vincent
		Citoyen	9	BEAUFRETON	Sébastien
		Citoyen	10	COLMAN	Fabrice
		Citoyen	11	COLMAN	Flore
		Citoyen	12	CAILLEAU	Vincent
		Citoyen	13	LE CHAPELIER	Stéphanie
		Citoyen	14	RAGOT	Hugues
		Citoyen	15	GARNIER	Natacha
		Citoyen	16	BRÛLÉ	Stéphane
<b>PETITE ENFANCE</b>		Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
		<b>Vice-Prés. Adj</b>	2	<b>LELAURE</b>	<b>Suzanne</b>

DOMAINE	COMPOSITION	STATUT ® = référent	Nb	NOM	PRÉNOM
	Commission EXTRA MUNICIPALE	® Conseiller municipal	3	FEILLARD	Sylvie
		Réf COM - Adjoint	4	VALEAU	Roseline
		Conseiller municipal	5	MBILEMBI BOMODO	Eugénie
		Conseiller municipal	6	LE MOAL	Sylvie
		Citoyen	7	MUSSET	Erika
SCOLARITÉ JEUNESSE	Commission EXTRA MUNICIPALE	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
		<b>Vice-Prés. Adj</b>	2	<b>LELAURE</b>	<b>Suzanne</b>
		® Conseiller municipal	3	MBILEMBI BOMODO	Eugénie
		Réf COM - CM	4	COTTINEAU	Cécile
		Conseiller municipal	5	VIGNOLET	Céline
		Conseiller municipal	6	FEILLARD	Sylvie
		Personne qualifiée	7	DUPE	Madeline
		Personne qualifiée	8	LEBRUN	Katia
		Responsable CAR - Citoyen	9	GOUJON	Mélanie
		Citoyen	10	CHENOUEAU	Noël
		Citoyen	11	GRELIER	Geneviève
		Citoyen	12	BENOIT	Aurélié
		Citoyen	13	DUPAS	Manuela
		Citoyen	14	DUPAS	Sonia
RESTAURANT SCOLAIRE / PAUSE MÉRIDIDIENNE	Commission EXTRA MUNICIPALE	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
		<b>Vice-P/Adj/®/R.COM</b>	2	<b>LELAURE</b>	<b>Suzanne</b>
		Conseiller municipal	3	VIGNOLET	Céline
		Conseiller municipal	4	FEILLARD	Sylvie
		Service Pause méridienne	5	TRUIN	Nathalie
		Service restaurant	6	TEMPLE	Laurent
		Personne qualifiée	7	DUPE	Madeline
		Personne qualifiée	8	LEBRUN	Katia
		Citoyen	9	SOLIBIEDA DEDIEU	Amandine
		Citoyen	10	ARNAUD	Tony
		Citoyen	11	SOUDIEUX	Anne Laure
		Citoyen	12	GARNIER	Natacha
		Citoyen	13	RAITIERE	Pauline
JEUNES	Commission EXTRA MUNICIPALE	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
		<b>Vice-Prés. / Adj</b>	2	<b>DELANOUE</b>	<b>Frédéric</b>
		Adj.	3	LELAURE	Suzanne
		Citoyen	4	DUPAS	Sonia
		Jeune citoyen	5	BRICET	Maxence
		Jeune citoyen	6	LE MINEUR	Valentin
		Jeune citoyen	7	MICHAUD	Eva
		Jeune citoyen	8	FAVREAU	Méline
		Jeune citoyen	9	GUIGUIAN	Enora
		jeune citoyen	10	BOUYER	Baptiste
		Jeune citoyen	11	CHEVALIER	Noa
		Jeune citoyen	12	DELANOUE	Meryll
		Jeune citoyen	13	DELANOUE	Maëlle
CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS	Commission EXTRA MUNICIPALE	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
		<b>Adj / Communication</b>	2	<b>LELAURE</b>	<b>Suzanne</b>
		Référent/Conseil municipal	3	LE MOAL	Sylvie
		Adjoint	4	VALEAU	Roseline
		Réf DD&DP - CM	5	FEILLARD	Sylvie
CULTURE	Commission EXTRA MUNICIPALE	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
		<b>DD&amp;DP/Adj</b>	2	<b>DELANOUE</b>	<b>Frédéric</b>
		Réf COM - CM	3	FEILLARD	Sylvie
		Adjoint	4	LELAURE	Suzanne

DOMAINE	COMPOSITION	STATUT ® = référent	Nb	NOM	PRÉNOM
		Conseiller municipal	5	BLANDIN	Fabrice
		Conseiller municipal	6	VIGNOLET	Céline
		Conseiller municipal	7	JOUNEAU	Daniel
		Conseiller municipal	8	BOUCHEREAU	Félix
		Conseiller municipal	9	CAPPAI	Antoine
		Citoyen	10	BIGEY	Alain
		Citoyen	11	CHAUVEAU	Bertrand
		Citoyen	12	QUIGNON	Damien
SPORT	Commission EXTRA MUNICIPALE	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
		Vice-Pr/DD&DP/Adj	2	DELANOUE	Frédéric
		@ / CM	3	BLANDIN	Fabrice
		Conseiller municipal	4	VIGNOLET	Céline
		Conseiller municipal	5	SOULARD	Eric
		Conseiller municipal	6	BOUCHEREAU	Félix
		Citoyen	7	BENOIT	Johan
		Citoyen	8	EVAIN	Jean-Claude
LOISIRS	Commission EXTRA MUNICIPALE	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
		Vice-Pr/DD&DP/Adj	2	DELANOUE	Frédéric
		Conseiller municipal	3	VIGNOLET	Céline
		Adjoint	4	LELAURE	Suzanne
		Conseiller municipal	5	CAPPAI	Antoine
		Citoyen	6	EVAIN	Jean-Claude
		Citoyen	7	PERROUIN	Gilbert
		Citoyen	8	BILLARD	Etienne
		Citoyen	9	BRICET	Sandrine
COMMUNICATION	Commission MUNICIPALE	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
		Vice-Prés. Adj	2	DELANOUE	Frédéric
		Référente - Conseiller délégué	3	COTTINEAU	Cécile
		Conseiller municipal	4	BARTHELEMY	Fabrice
		Conseiller municipal	5	MBILEMBI BOMODO	Eugénie
DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (DP & DD)	Commission EXTRA MUNICIPALE	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
		Vice-Pr/Adj/@/Réf URBA	2	THOMINIAUX	Leïla
		Conseiller municipal	3	TERRIEN	Yves
		Conseiller municipal	4	CAPPAI	Antoine
		Adj. Réf ASSOCIATIONS	5	DELANOUE	Frédéric
		CM Réf ENFANCE	6		
		CM Réf JEUNES	7		
		Citoyen	8	DAUDIN	Michel
FINANCES	Commission MUNICIPALE	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
		Vice-Prés. Adj	2	LELAURE	Suzanne
		Adjoint	3	DELANOUE	Frédéric
		Adjoint	4	THOMINIAUX	Leïla
		Conseiller municipal	5	TERRIEN	Yves
		Adjoint	6	VALEAU	Roseline
		Adjoint	7	BRÛLÉ	Joseph
		Adjoint	8	GOURET	Laurent
		Conseiller délégué	9	COTTINEAU	Cécile
		Conseiller délégué	10	RICHARD	Thierry
		Conseiller municipal	11	SOULARD	Eric
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	Président	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
	Titulaire	Adj	2	LELAURE	Suzanne
	Titulaire	Adj	3	BRÛLÉ	Joseph
	Titulaire	Adj	4	VALEAU	Roseline
	Suppléant	Conseiller Délégué	5	RICHARD	Thierry
	Suppléant	Conseiller municipal	6	SOULARD	Eric

DOMAINE	COMPOSITION	STATUT ® = référent	Nb	NOM	PRÉNOM
	Suppléant	Conseillère municipal	7	SALOMON	Florence
<b>COMMISSION DÉCORATIONS DE NOËL</b>	<b>Commission EXTRA MUNICIPALE</b>	Président / MAIRE	1	PAGEAU	Daniel
		Adj	2	LELAURE	Suzanne
		Adj	4	GOURET	Laurent
		Conseiller municipal	5	LE MOAL	Sylvie
		Conseiller municipal	6	JOUNEAU	Daniel
		Conseiller municipal	7	CAPPAL	Antoine
		Conseiller Délégué	8	RICHARD	Thierry
		Citoyen	9	DUPAS	Sonia
		Citoyen	10	DAUDIN	Aurélie
		CAR	11	GOUJON	Mélanie
ST	12	SORIN	Mathieu		

- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

## 10. Comptes rendus des commissions municipales et extra-municipales

### 10.1. CR Commission Ruralité et Agriculture des 04/04/2024 et 13/06/2024

**Présentation : Leïla THOMINIAUX**

#### **Synthèse des commissions Ruralité et agriculture du 4/04 et 13/06**

**Programme** de « Ruralité en fête » du 4 au 6 octobre 2024, un week-end de rencontres autour de l'expression de "Notre plaisir d'habiter la campagne !" :

#### **Vendredi 4 octobre :**

De la fin d'après-midi et soirée :

- entre 17h et 18h (Lien potentiel avec la Semaine bleue) : diffusion de Images de villages (témoignages ou le récit de fiction).
- Marché (jardin du presbytère), à étoffer avec food truck pour ce soir-là.
- à 18h : Vernissage des peintures et pot offert par la mairie. Le groupe d'artistes peintres amateurs va travailler sur une œuvre représentant ce qu'est pour eux la "Ruralité" (15 participants). Exposition le vendredi soir et samedi journée et soirée.
- Nouveaux arrivants (19h).
- Ciné débat (Althéa 21h) → **Autant que faire se peut** (67'). 2022. Réalisation : Neven DENIS. Bande annonce : <https://www.youtube.com/watch?v=O2fC3AMh--s>  
L'animatrice du débat : Christine MARGETIC, Prof de géographie des campagnes et géographie de l'agriculture (université de Nantes).

#### **Samedi 5 octobre :**

- Journée : exposition des artistes peintres.
- Matinée : atelier ramassage de déchets
- Soir : « Lettres rustiques » spectacle proposé par la commission culturelle sur le gallo « Le Failliguezillon »

#### **Dimanche 6 octobre :**

- Matin : Rando visite de la pépinière à la viticulture
- Après-midi :

À la Roche :

- Découverte du projet pressoirs (selon calendrier du projet)
- Atelier gallo avec association Gallo Tertot de Petit-Mars.
- Initiation avec l'asso de palets sur plomb (Leur proposer de tenir le bar à la Roche)

À la Gazi :

- Découverte sentier de la Gazi (PDIPR) et animation Biodiv'Couffé
- Découverte de la ferme, des insectes du sol.

- Soir : court de ferme à la Gazi.

*Cette fête s'intitulera « Les Champêtres » et toutes les animations seront gratuites  
Le budget sera de l'ordre de 2 800 € (Accord du BM)*

## **10.2. CR Commission Culture du 20/06/2024**

### **Présentation : Frédéric DELANOUE**

Présentation de la Programmation culturelle avec spectacles et un budget de 7 000 €

07 septembre 2024 : Bird Airline – Concert gratuit

26/27 octobre 2024 : Prodiges (Théâtre d'illusion tragi-comique)

14/15 décembre 2024 : Du vent dans le pommier à cerises (Groupe vocal Polygames)

11 janvier 2025 : Switchblade (théâtre)

15 mars 2025 : Dans son lit...raconteries de Loire (Théâtre)

04 avril 2025 : Conférence -> De la Loire aux frontières de l'océan glacial arctique

*Il a été évoqué que des spectacles proposés lors de la journée internationale des femmes et du week-end ruralité ne figurent pas dans la programmation culturelle. Frédérique DELANOUE précise qu'il en a été débattu lors de la commission mais que cette dernière avait refusée (hors budget commission, régie technique...) -> Sujet à réfléchir pour la programmation 2025.*

## **10.3. CR Commission Espaces verts et Milieux Aquatiques du 20/06/2024**

### **Présentation : Thierry RICHARD**

#### **Choix des travaux d'aménagement 2024 :**

Avec une enveloppe de 2000€, au budget, destinée à la plantation d'arbustes et vivaces, il est décidé de prioriser le pourtour de l'église, actuellement engazonné, notamment les parties Nord et Est. Puis dans un second temps, la partie engazonnée place Saint Pierre, à côté des sanitaires, si le budget le permet.

#### **Plan de gestion différenciée, 10000€ de budget :**

Rappel de l'objectif : Le Plan communal de Gestion Différenciée (PGD) permet d'élaborer sous forme de document, un diagnostic précis de l'ensemble des espaces communaux, (y compris la gestion des linéaires de sentiers pédestres) et des types de gestion qui en résultent.

**Devis reçus** : - Alterre ecco : 7300€ TTC

- CPIE Loire Anjou : Après une proposition de devis de 13500€, trop ambitieux en termes de prestations et hors budget alloué, le CPIE a effectué une nouvelle proposition du CPIE à 5700€ TTC pour 12 jours de travail.

- **La commission a retenu le devis du CPIE** : Proposition technique du CPIE Loire Anjou
  - Diagnostic des pratiques existantes (entretien avec les agents techniques),
  - Cartographie numérique des espaces verts et voiries,
  - Rédaction du diagnostic,
  - Co-construction des éléments techniques (groupe de travail),
  - Présentation et validation en commission EV&MA.

#### **Supports rosiers, rue Vallée du Hâvre :**

Des rosiers grimpants ont été récemment plantés dans les fosses de plantation rue de la Vallée du Hâvre. Une convention avec les riverains a été mise en place afin de pourvoir fixer des supports sur les façades des maisons. Le modèle choisi est un système de plots reliés par un fil inoxydable, pour un montant de 777€ TTC.

#### **Commission « Fleurs et Paysage » :**

La Municipalité s'est inscrite à la visite conseil « Fleurs et paysages de Loire Atlantique », afin d'obtenir des préconisations et être éventuellement sélectionnée, pour obtenir la première fleur du Label Villes et Villages Fleuris. Cette commission conseil s'est déplacée sur notre commune le Jeudi 27 Juin Elle s'est décomposée d'un temps en salle ayant pour objectif de présenter l'identité communale, les actions en matière de gestion environnementale, l'animation et le lien social, ainsi que la qualité de l'accueil touristique.

Puis s'en est suivie une visite sur le terrain pour une présentation des actions menées au cours des dernières années et des projets à venir (le plan d'eau, voie douce bourg/ Charbonneau).

Courant 2024, suite à cette rencontre la commune sera avisée si elle est éligible pour candidater à l'obtention d'une fleur sur 2025

A noter également que nous avons été sollicités pour l'organisation de la soirée « fleurs et paysages » qui aura lieu le 27 Novembre ou le 04 Décembre. La salle de l'Althéa est réservée pour la cérémonie, ainsi que la salle des chênes pour le vin d'honneur. *Seule la décoration de la salle est à la charge de la municipalité, les frais de réception et divers étant pris en charge par le Département.*

#### **10.4. CR Commission Bâtiments du 4/06/2024**

##### **Présentation : Fabrice BLANDIN**

##### **Salle polyvalente**

Deux devis nous sont parvenus comprenant un bloc porte pour le hall d'entrée et 3 blocs châssis fixes pour les fenêtres hautes (à gauche du hall) et les 2 châssis à droite du hall d'entrée.

La commission a statué et validé l'entreprise BAULLARD

Pour le lot maçonnerie, seul l'entreprise PRD a répondu (Thomas PIGNON), comprenant la reprise du réseau eaux usées et de la dalle béton accessibilité norme PMR et dallage pavé.

La commission valide le devis.

L'ensemble des travaux devra être réalisé conjointement entre l'entreprise BAULLARD et PRD.

##### **Photovoltaïque École**

Deux offres pour le renforcement de la charpente :

- CM BATIM et BRISSET

La commission a statué et validé le devis de renforcement de charpente par l'Entreprise BRISSET

Trois offres pour les panneaux photovoltaïques :

- LIBRE ÉNERGIE, GOURET et PHOTOVOLT

La commission valide l'offre de PHOTOVOLT (Installation fin août ou à la Toussaint 2024)

##### **Divers**

- Installation du poêle à granulés à la mairie effectuée début juin. -> *Bardage du silo à effectuer.*

- Réfection de la toiture de la chapelle Saint Symphorien également effectuée

- Relance finition pour les peintures extérieures de la salle des chênes effectuée

#### **11. Informations et questions diverses**

##### **11.1. Fonds de concours COMPA – Appel à projets 2024-2025**

##### **Présentation : Daniel PAGEAU**

**Pour l'année 2024** la commune a sollicité les subventions suivantes au titre du fonds de concours COMPA :

- 80 795,64€ pour le projet de liaison piétonne et vélo entre le bourg et la ZA Charbonneau.
- 240 000.00€ pour le projet de travaux d'aménagements paysagers et mobiliers du plan d'eau de Couffé de la phase 2 et une partie de la phase 3.

Devant les nombreux projets des communes de la COMPA, l'enveloppe 2024 s'est avérée insuffisante. Afin de satisfaire l'ensemble des demandes de fonds de concours, il a été annoncé lors de la séance de la Conférence des Maires de la COMPA du 20 juin 2024, que l'enveloppe sera augmentée à 7,5 millions d'euros (2.4M€ x 3 +0.3M€ de reliquat) à valoir pour 2024 et 2025. Il a été demandé aux communes de confirmer leurs sollicitations pour 2024, ce que nous avons fait et d'effectuer les demandes pour 2025 avant le 31 août 2024, dans le cadre de la fixation de 4 projets par commune pour 2024 et 2025 :

- 2 dossiers : plafond de subvention de 240 000.00€ pour chaque projet,
- 2 dossiers : plafond de subvention de 80 000.00€ pour chaque projet,

- L'attribution sera fixée au Conseil communautaire du 10 octobre 2024 et une revue de projets interviendra en Janvier 2026 :

- Si commencement d'exécution ou réalisation totale de l'opération : subvention validée
- Si non commencement d'exécution : fonds de concours annulé

- Le conseil communautaire fixera en 2026 un nouvel appel à projets si l'enveloppe n'est pas totalement consommée par le Fonds de concours 2024-2025.

**Pour 2025** la commune va solliciter les subventions suivantes au titre du fonds de concours COMPA :

- **240 000.00€** pour le projet de travaux de liaisons douces : La Gruère – La Boissenotière – La Métellerie,

- **80 000.00€** pour le projet de travaux de réaménagement et renaturation de la cour de l'école publique Hugues Aufray.

Les demandes de subvention devront être déposées avant le 31 août 2024.

Il est précisé qu'une prise de délibération n'est pas obligatoire pour déposer les demandes de subventions au titre du fonds de concours COMPA.

## 11.2. **Projet de convention préalable COMPA de plantation de haies bocagères sur la parcelle agricole de la Tricotière et de la liaison douce le bourg le Charbonneau.**

**Présentation : Yves TERRIEN**

**Rencontre Johan RENAUD (COMPA) et Yves TERRIEN du 7 juin.**

Rappel des plantations 2023 :

- 370 arbres dans le cadre du dispositif COMPA (370 arbres) et 280 en autoproduction pour une double haie de 270ml,
- 100 arbres en mini forêt,
- 25 dans le cadre de l'opération 1 naissance, 1 arbre.



### **Présentation du projet de plantation de haies bocagères dans le cadre d'une convention préalable COMPA :**

Lors de la rencontre avec Johan RENAUD (animateur service bassins versants, Service Milieux Aquatiques de la COMPA), il lui a été présenté le projet de plantation de haies bocagères pour l'hiver 2024/25 dans le cadre d'une convention préalable aux travaux d'aménagements de dispositifs anti-érosifs et de polluants sur bassin versant.

### **Les linéaires de haies bocagères se situent sur 2 sites :**

- **Sur la parcelle agricole communale de la Tricotière cadastrée 0232 pour un linéaire de 160ml**, (en vert sur le plan ci-dessous). Une double haie est prévue d'être plantée en bordure du terrain de foot, en haut du talus existant (photo) jusqu'au coin Est de la parcelle (route du Chêne Tiénot). Cette plantation compense l'arrachage en 2023 d'une haie de conifères dégradée. Le point de vigilance est la présence du filet en périmètre du terrain de foot qui nécessite un espace avec la haie.
- **Dans le cadre du projet de liaison douce, le bourg Charbonneau**, avec achat de foncier et plantation de 3 linéaires de haies bocagères prévues côté parcelles agricoles, (plan ci-dessous) :
  - 115ml, parcelles 0006 et 0007 section ZW,
  - 170ml, parcelle 0001 cadastrée ZK, avec renforcement de la haie existante côté route,
  - 110 ml, parcelle 0056 section ZI, avec renforcement de la haie existante côté route.

Les points de vigilance relevés sont que :

- La commune n'est pas à ce jour propriétaire du foncier de ses 3 linéaires,
  - Le sujet de la limite de plantation n'a pas été abordé avec les propriétaires et les locataires, leur accord est nécessaire pour planter à moins de 2m pour des haies bocagères de plus de 2m d'hauteur, 1 m serait souhaitable.
- L'enjeu de ces opérations de plantation est écologique, environnemental, paysager et financier :
- Ecologique, pour lutter contre le ruissellement et réduire les pollutions diffuses, dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau.
  - Environnemental, pour reconstituer des trames vertes,
  - Paysager, dans la mesure où le projet de haie accompagne le sentier de randonnée et la liaison douce le bourg le Charbonneau.
  - Financier, avec la prise en charge du coût des arbres, des protections et des plantations, (possibilité de chantier citoyen). Les programmes de plantation sont aidés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne et la région Pays de Loire.

**Les services de la COMPA étudient l'éligibilité au dispositif, de chacun des 4 linéaires de haies projetés, tout en précisant que le dispositif évoluait à partir de cette année, avec une reprise en main par l'état qui entrainerait des appels à projets « *Pacte en faveur de la Haie* » dont les tenants et aboutissants sont inconnus de la COMPA à ce jour, affaire à suivre.**

***Présentation du site de plantation sur la parcelle agricole de la Tricotière :***



***Site de plantation de la double haie :***



Linéaires de plantation de haies bocagères sur la liaison douce, le bourg/Charbonneau.



Dossier à déposer avant fin septembre 2024. Attente du retour de la COMPA pour connaître l'éligibilité dans le cadre de l'appel à projet. A voir également la nature des essences et les limites de plantations pour Bourg-Charbonneau.

Yves précise également qu'un dossier a été déposé à la région dans le cadre du programme une naissance un arbre.

### 11.3. Fin d'enquête publique pour la construction et l'exploitation d'un parc de deux éoliennes sur la commune de TEILLÉ (parc éolien des Bretonnières)

#### Présentation : Daniel PAGEAU

Le conseil municipal est informé qu'une procédure d'instruction est actuellement en cours pour un projet éolien situé sur la commune de TEILLÉ, projet porté par la société VALECO. La recevabilité du dossier a été validée par les services de la préfecture et conformément au Code de l'environnement, ce dossier a été soumis à l'enquête publique.

La commune de Couffé étant concernée par le rayon d'affichage de 6 kilomètres autour du projet c'est la raison pour laquelle le dossier d'enquête publique a été envoyé à Couffé.

Une proposition d'avis du Conseil Municipal devait être soumise à la séance du 19 juin 2024 pour que cet avis puisse être versé dans le dossier d'enquête publique.

#### **11.4. Point sur le projet travaux du plan d'eau (Réunion chantier du 8 juillet 2024)**

##### **Présentation : Laurent GOURET**

Suite à la réunion de chantier du 8 juillet dernier entre la Mairie, AGPU et l'entreprise JAULIN, il a été acté que :

- La mise en place des pieux pour retenir les boudins devrait être terminée en semaine 28
- L'entreprise enchaine avec l'enrochement jusqu'à fin juillet. (Congés de l'entreprise à compter du 3 août). La fin de l'enrochement est prévue mi-septembre et sera suivie par le terrassement de la plage. Stockage des blocs de pierres sur un seul site près du bassin d'alevinage.
- Mise en place des boudins cocos prévue à partir de mi-septembre (garantie de reprise un an.)
- Les grilles héras seront enlevées courant juillet pour broyage de l'espace par les employés communaux.

*En ce qui concerne la phase 2, l'ouverture des plis a été effectuée et transmise à AGPU pour le rapport d'analyse -> Prévoir une CAO fin juillet 2024*

#### **11.5. Point sur le projet de restauration de la confluence du Donneau et du Beusse la commune de Couffé (CR réunion du 11 juillet 2024)**

##### **Présentation : Laurent GOURET**

Le mercredi 11 juillet 2024 a eu lieu la réunion de présentation du diagnostic du projet de restauration de la confluence entre le Beusse et le Donneau, en présence de l'OFB, la DDTM, la Fédération de pêche, la COMPA, Le bureau d'études mandaté : DERVENN, et La mairie (Groupe de travail)

##### **ORDRE DU JOUR :**

- Rappel du phasage et des objectifs
- Présentation de l'état initial du site et des enjeux identifiés
- Présentation des deux variantes

##### **RAPPEL DU PHASAGE ET DES OBJECTIFS**

La restauration se veut attractive d'un point de vue paysager, tout en intégrant les enjeux écologiques. L'idée est de faire de ce projet une vitrine de l'ensemble des travaux de restauration des cours d'eau du fait de sa visibilité et du fort passage autour du site. La communication et la pédagogie devront également être au cœur du projet.

##### **PHASE 1 :**

- Réaliser un état des lieux et un diagnostic du site
- Analyser le contexte et les enjeux du site
- Sujet de la réunion

##### **PHASE 2 :** Conception du projet

- Proposer deux esquisses de restauration écologique de la confluence (plans, chiffrages ...), conception de supports pédagogiques, animation de réunions de concertation (groupe eau + réunion publique)
- Période prévue du rendu septembre à octobre 2024

##### **PHASE 3 :**

- Chiffrage travaux à partir de l'AVP retenu et des missions nécessaires complémentaires (MOE et AMO)
- Période prévue du rendu : novembre à décembre 2024

##### **ÉTAT INITIAL ET ENJEUX :** Les enjeux mis en avant sont :

- **Les enjeux paysagers :**
  - o Conservation et mise en valeur du paysage
  - o Insertion paysagère des deux points vue (les ponts)
  - o Conservation en ambiances calmes et propices à la détente, à la découverte du site
- **Les enjeux environnementaux :**
  - o L'étude a fait l'objet d'un diagnostic :
    - Cartographique (zones écologiques, patrimoine architectural)
    - Hydromorphologique
  - o Site Natura 2000 & ZNIEFF1 & 2
  - o Une arrivée d'eau pluviale de grande dimension (descente du bourg)

- Continuité écologique de la faune aquatique, en l'occurrence l'Anguille
  - Amélioration de la qualité des cours d'eau :
    - Restauration des habitats aquatiques :
      - Phénomène de déperdition d'énergie par l'élargissement, entraînant l'apparition d'une vasque et d'un dépôt
      - Phénomène de rupture de continuité du cours d'eau par le radier sous les ponts
    - Restauration des zones humides sur rives
  - Présence envisagée de Grand Capricorne dans les arbres sur berge
  - La Mairie, la DDTM, l'OFB et la Fédération de pêche ont souligné les carences dans la caractérisation des enjeux liés au cours d'eau et à la biodiversité. En effet, les restaurations peuvent générer des effets pouvant impliquer des risques environnementaux qui dès lors doivent être encadrés par des procédures réglementaires (Loi sur l'eau et Espèce protégée). Cela pourrait induire des prolongements d'instruction voir des coûts supplémentaires.
- La Mairie a insisté sur l'enjeu social du site et l'attente des habitats sur la restauration du site

## PRÉSENTATION DES DEUX VARIANTES

Deux scénarios sont proposés pour surtout évoquer les premiers axes d'aménagement :

- Recalibrer le cours d'eau
- Recharger le lit au niveau des radiers pour la continuité écologique
- Atténuer l'impact des eaux pluviales (atténuer les variations de débit)

La Mairie et la Fédération de pêche ont remarqué que des variantes doivent, en plus d'intégrer la question réglementaire, avoir une approche de gain et de perte en ce qui concerne chaque compartiment. La Mairie a aussi insisté sur le fait que le projet doit intégrer la problématique de transport de matériaux par le Beusse en particulier, pour ne pas avoir un aménagement qui soit « anéanti » par une forte crue ocre...

## CONCLUSION

La Mairie a demandé au bureau d'étude DERVENN de renforcer toutes les lacunes du diagnostic pour avoir une présentation de variantes plus argumentée et plus solide réglementairement et économiquement.

### 11.6. Point sur le projet de végétalisation de la cour d'école publique Hugues Aufray (Réunion du 10/07/2024)

#### Présentation : Laurent GOURET

Courant avril 2023, le projet de végétalisation de l'école H. Aufray a été mis en route en relation avec l'école et avec l'aide du CAUE qui a effectué une étude sur le sujet. Le premier COPIL s'est réuni le 29 août 2023 et le résultat de l'étude CAUE a été présenté en public.

#### Situation à ce jour :

- 20 000 € ont été budgétés sur 2024 pour les frais d'études.
- Le cahier des charges est en cours de préparation par Clément DARESSY pour des travaux à réaliser sur l'été 2025
- L'école a effectué une demande de subvention auprès de l'éducation nationale dans le cadre du NEFLE (Notre école faisons la ensemble) en attente de réponse
- Lors du dernier COPIL et au vu des travaux à effectuer, le budget à allouer sur 2025 a été fixé à 150 000 € TTC maximum (Une première estimation basée sur l'étude CAUE faisait état d'un montant de 286 000 € TTC)
- Une demande de subvention auprès de la COMPA va être effectuée à hauteur de 80 000 €
- Recherche autres subventions en cours notamment auprès du fonds vert...

### 11.7. Point sur les réponses des demandes de subventions DETR et DSIL 2024

#### Présentation : Daniel PAGEAU

*Point à reporter au prochain CM*

#### **11.8. Groupe de travail « Ancien Presbytère »**

**Présentation : Leïla THOMINIAUX**

*Point à reporter au prochain CM*

#### **11.9. Harpes au max**

**Présentation : Daniel PAGEAU**

Mail Fabienne COSSET de la COMPA du 27 juin 2024

Dans le cadre de la future édition du festival Harpes au Max qui se déroulera du 15 au 18 mai 2025, nous accueillerons un spectacle Harpe et cirque sous chapiteau.

Proposition d'implanter celui-ci sur la commune de Couffé où des espaces seraient appropriés notamment à proximité du terrain de foot de la Roche. (Emprise au sol de 26m X 22m, sur un terrain plat de préférence, avec absence de canalisations sur une profondeur d'1 mètre). Le montage se ferait le 6 mai 25 et le démontage le 19 mai.

Retour sur cette proposition demandé avant le 12 juillet prochain -> *Accord du CM pour accueillir ce spectacle*

#### **11.10. Point sur le logo de la commune**

**Présentation : Cécile COTTINEAU**

*Présentation des 2 nouveaux logos qui seront proposés au vote des Coufféens et Coufféennes par le biais du Couffé-Infos de juillet et des supports de communication (Facebook et intramuros)*

#### **11.11. Point sur le projet « Pressoirs »**

**Présentation : Cécile COTTINEAU**

« L'abri à l'échelle 1 a été réalisé par les étudiants en architecture. Il va être démonté et acheminé sur Couffé prochainement.

Nous attendons des devis des maçons concernant les fondations et plots pour l'abri et le pressoir.

L'installation se fera désormais à l'automne sans avoir de date définie à ce jour. »

#### **11.12. Aménagement complexe sportif**

**Présentation : Frédéric DELANOUE**

*Point à reporter au prochain CM*

#### **11.13. Point sur Le projet de mise en place préfabriqué (ALGECO) pour les vestiaires du terrain de football municipal**

**Présentation : Frédéric DELANOUE**

*Achat validé auprès de VEOLIA de l'algéco (72 m<sup>2</sup> en bon état) à installer au stade municipal.*

→ *Lieu d'implantation à retravailler par le groupe projet*

#### **11.14. Co-organisation des « Journées européennes du Patrimoine » dans le cadre des 400 ans du château de la Contrie les 21 et 22 septembre 2024**

**Présentation : Cécile COTTINEAU**

Cette année, les journées du patrimoine à Couffé auront lieu au château de la Contrie qui fête ses 400 ans.

L'organisation de cet événement est un partenariat entre l'association Au temps le dire, M. des Lauriers, propriétaire, et la mairie.

Une partie du parc sera ouverte au public le samedi 21 septembre de 14h à 18h et le dimanche 22 de 10h à 18h.

M. des Lauriers fera des visites guidées axées sur les bâtiments existants et sur ceux détruits : 2 visites le samedi après-midi, 4 le dimanche (200 personnes environ sur les deux jours). Une inscription via HelloAsso est obligatoire. La visite est gratuite.

Une exposition sur l'histoire du château et de ses principaux habitants se tiendra dans les anciennes écuries : elle sera libre d'accès à toute personne, sans inscription.

Une information paraîtra dans le Couffé info de septembre 2024.

Si vous souhaitez aider au bon déroulement de cet événement, en tenant une permanence à l'entrée du site, au bar, aider à la logistique, ..., vous êtes les bienvenus. Vous pouvez le signaler à Cécile COTTINEAU et Daniel JOUINEAU.

*Il a été demandé la possibilité de solliciter une visite privée pour le CM et au temps le Dire*

#### **11.15. Point Ressources Humaines (RH)**

##### **Présentation : Daniel PAGEAU**

- Recrutement en CDD (du 01 au 26 juillet 2024), en renfort, de M. Owen MAINFRAIS au service technique (espaces verts et bâtiments).
- Remplacement de M. Antoine BRUNEAU (agent service technique espace verts et bâtiments) par M. Benjamin MOULIN à compter du 01 août 2024.
- Recrutement pour remplacement de M. Pascal DUPONT, Responsable du service technique, suite départ en retraite.). Deux candidats ont été reçus en entretien le 05 juillet 2024. Une réponse est attendue de la part du candidat retenu par le jury.
- Recrutement en cours sur le poste bâtiment en remplacement de Mathieu SORIN muté au SDIS 49

#### **11.16. 40<sup>ème</sup> anniversaire jumelage « COUFFE - BOGEL**

##### **Présentation : Daniel PAGEAU**

Le Comité de jumelage et la Municipalité fêteront le 40<sup>ème</sup> anniversaire de jumelage avec notre commune partenaire allemande de BOGEL du 15 au 19 août prochain auquel les élus sont invités.

Au programme : Arrivée des Bogeler le 15 août en fin d'après-midi – Accueil par le comité de jumelage

- Vendredi 16 août -> Rencontre à la mairie le matin avec présentation de la commune à suivre déambulation
- Samedi 17 août -> Sortie en Brière
- Dimanche 18 août -> 10 H 30 Cérémonie officielle d'anniversaire avec intervention des élus et responsables jumelages et remise de médailles de la ville aux fondateurs, suivie d'un apéritif offert par la Mairie + remise cadeaux offerts par mairie et jumelage (50 % chacun)

***Elus présents pour la cérémonie et préparation du vin d'honneur : Mail à adresser aux élus du CM***

#### **11.17. Participation élus et agents à TEAM and RUN**

##### **Présentation : Frédéric DELANOUE**

Participation de deux équipes agents et élus à cette manifestation mixte organisée par la COMPA.

Émilie GUYONNET, Frédéric DELANOUE, Laurent TEMPLE, Daniel JOUINEAU, Clément DARESSY et Félix BOUCHEREAU.

Bravo et merci à eux pour cette représentation de la commune

#### **11.18. Inauguration circuit trail du Pont noyer**

##### **Présentation : Yves TERRIEN**

Suite aux intempéries et au niveau élevé du Havre, l'inauguration de ce circuit prévue le 29 juin 2024 a du être reportée.

Une nouvelle date d'inauguration est à prévoir sur 2025

**Séance levée à 22h50**

**SÉANCE N°08 – PROCÈS VERBAL**

L'an deux mille vingt-quatre le onze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Chênes – 2, Avenue des Chênes 44521 COUFFÉ, sous la présidence de M. Daniel PAGEAU, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

**PRÉSENT(E)S :** M. BARTHELEMY Fabrice, M. BLANDIN Fabrice, M. BOUCHEREAU Félix, M. CAPPAL Antoine, M. CHEVALIER Charles, Mme COTTINEAU Cécile (arrivée à 21h25 au point 10.4), M. DELANOUE Frédéric, Mme FEILLARD Sylvie, M. GOURET Laurent, Mme GUYONNET Émilie, M. JOUNEAU Daniel, Mme LE MOAL Sylvie, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie, M. PAGEAU Daniel, M. RICHARD Thierry, Mme SALOMON Florence, M. TERRIEN Yves, Mme THOMINIAUX Leïla (arrivée à 20h40 au point 4), Mme VALEAU Roseline.

**ABSENT(E)S-EXCUS(É)ES :** M. BRULÉ Joseph, Mme LELAURE Suzanne, M. SOULARD Éric, Mme THOMINIAUX Leïla (temporairement durant la séance),

**ABSENTE :** Mme VIGNOLET Céline.

**POUVOIR(S) :**

M. BRULÉ Joseph donne pouvoir à M. PAGEAU Daniel,

Mme LELAURE Suzanne donne pouvoir à Mme VALEAU Roseline

M. SOULARD Éric donne pouvoir à Mme LE MOAL Sylvie

Mme COTTINEAU Cécile donne pouvoir à M. DELANOUE Frédéric pendant son absence temporaire durant la séance

Mme THOMINIAUX Leïla donne pouvoir à Mme FEILLARD Sylvie, pendant son absence temporaire durant la séance.

M. CAPPAL Antoine a été désigné secrétaire de séance.

NOM PRÉNOM	SIGNATURE	NOM PRÉNOM	SIGNATURE
M. BARTHELEMY Fabrice		M. JOUNEAU Daniel	
M. BLANDIN Fabrice		Mme LE MOAL Sylvie	
M. BOUCHEREAU Félix		Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie	
M. CAPPAL Antoine		M. PAGEAU Daniel	
M. CHEVALIER Charles		M. RICHARD Thierry	
Mme COTTINEAU Cécile		Mme SALOMON Florence	
M. DELANOUE Frédéric		M. TERRIEN Yves	
Mme FEILLARD Sylvie		Mme THOMINIAUX Leïla	
M. GOURET Laurent		Mme VALEAU Roseline	
Mme GUYONNET Émilie			